



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 28 novembre 2023

Handicap, formation et emploi : Bilan et perspectives du partenariat entre l'Agefiph et OCAPAT

Depuis la signature de leur convention-cadre en janvier 2022, l'Agefiph et l'Opérateur de Compétences OCAPAT travaillent en étroite collaboration afin de favoriser un monde du travail inclusif et sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les secteurs professionnels de l'agriculture, de la coopération agricole, de l'agroalimentaire et de la pêche.

Dans ce cadre, une rencontre organisée entre les deux organismes a permis de dresser un premier bilan de ce partenariat et d'identifier de nouvelles perspectives d'action à l'heure où OCAPAT fait du handicap l'une de ses priorités nationales.

La réalité du handicap au travail, c'est quoi ?

Le handicap peut être moteur, visuel, auditif, psychique, mental et cognitif. Dans 80 % des cas, il est invisible et seulement 10 à 15 % des personnes en situation de handicap ont besoin d'un aménagement de leur poste de travail. Pourtant, dans le périmètre OCAPAT, le **taux de chômage** des personnes en situation de handicap s'élève à **près du double** de la moyenne nationale, soit 14 % (chiffres INSEE 2021).

C'est ce constat qui a incité l'Agefiph et OCAPAT à se mobiliser conjointement pour développer l'emploi et les compétences des personnes en situation de handicap dans les secteurs de l'agriculture, de la coopération agricole, de l'agroalimentaire et de la pêche.

Une mobilisation dans les territoires au plus près des entreprises

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph débuté en janvier 2022, l'objectif d'OCAPAT a été d'informer et de sensibiliser celles et ceux en mesure de former et d'embaucher des travailleurs en situation de handicap pour les inciter à passer à l'action, notamment à travers des dispositifs d'apprentissage, de professionnalisation et de préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

Pour porter ses actions auprès des entreprises et des CFA locaux, OCAPAT est aidé par une équipe de 10 référents régionaux internes, de toutes ses directions régionales qui ont bénéficié d'un appui des délégations régionales de l'Agefiph.

Afin de répondre à ces objectifs et enjeux, le partenariat national est déployé au niveau territorial ; depuis septembre dernier l'ensemble des Directions régionales OCAPAT et Délégations régionales Agefiph ont formalisé leur collaboration par des fiches actions, maillant ainsi tout le territoire.

La volonté d'aller plus loin

En mars dernier, les présidences et directions générales de l'Agefiph et d'OCAPAT se sont rencontrées pour échanger autour du bilan 2022 de leur collaboration. L'occasion de conforter leurs objectifs communs : mieux représenter les travailleurs handicapés en entreprise, apporter des compétences sur des métiers en tension et baisser le taux de chômage des personnes en situation de handicap.

Plusieurs axes de collaboration ont également été définis autour de l'alternance, de l'information et de la mobilisation des branches professionnelles ; de l'accompagnement des entreprises ; d'un investissement accru dans les actions de communication et de l'accompagnement d'OCAPIAT en tant qu'employeur.

Sur ce dernier axe, il est à noter qu'OCAPIAT a signé un accord handicap en septembre 2022 et qu'une programmation d'actions de sensibilisation rythme l'année, preuve de son volontarisme en la matière.

Par ailleurs, au regard des enjeux et des ambitions qui y sont associés, le Conseil d'administration d'OCAPIAT a décidé de reconduire en 2024 le handicap comme priorité nationale de l'OPCO afin de poursuivre et d'amplifier les actions engagées.

ANNEXES

TAUX DE TRAVAILLEURS HANDICAPES ALTERNANTS/SECTEURS OCAPIAT

2,2 % : pour les secteurs couverts par OCAPIAT, c'est le taux de travailleurs handicapés en contrat d'apprentissage/de professionnalisation, ce taux est stable entre 2021 et 2022. Depuis 2020, OCAPIAT a financé 176 450 nouveaux contrats d'apprentissage.

[Pour connaître l'ensemble des données sur l'emploi et le chômage des personnes en situation de handicap](#)

[Pour en savoir plus sur les différents handicaps](#)

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

Contact presse / Julie Chaouat, Le Bureau de Com, 06 84 38 12 21, jchaouat@lebureaudecom.fr

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés : les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole. La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales). Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

En savoir plus sur le HANDICAP en ALTERNANCE / APPRENTISSAGE :

Infos aux entreprises <https://www.ocapiat.fr/capalt/entreprise-handicap/>

Foire aux questions : <https://www.ocapiat.fr/capalt/je-recrute-un-alternant-en-situation-de-handicap/>

Contact presse / presse@ocapiat.fr S. Defrémont port : 07 81 97 58 24